

ÉTATS FINANCIERS

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ci-joints du Conseil des arts du Canada (le « Conseil ») et toute l'information comprise dans le rapport annuel sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers contiennent des montants fondés sur des estimations effectuées par la direction basées sur l'expérience et le jugement. La direction a déterminé ces montants de façon raisonnable pour que les états financiers donnent une image fidèle, à tous les égards importants. La direction a préparé l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel et s'est assurée que cette information concorde avec celle que contiennent les états financiers.

Le Conseil s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif de qualité supérieure et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et protégés adéquatement.

Les membres du conseil d'administration sont responsables de la gestion des opérations et des activités du Conseil et doivent notamment veiller à ce que la direction s'acquitte de ses

responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Ils confient cette tâche au comité de l'audit et des finances, composé de membres qui ne sont pas des employés du Conseil. Le comité de l'audit et des finances rencontre régulièrement les membres de la direction, les auditeurs internes et le vérificateur général du Canada. Le comité soumet ses constatations à l'examen du conseil d'administration lorsque celui-ci approuve les états financiers.

L'auditeur indépendant, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers du Conseil, sur lesquels il émet un rapport.

Le 12 juin 2019



Simon Brault, O.C., O.Q., FCPA, FCGA
Directeur et chef de direction



Carole Boileau, CPA, CA
Dirigeante principale des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des Arts du Canada et au ministre du Patrimoine canadien

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil des Arts du Canada (l'« entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états

financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : les dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* ainsi que les règlements administratifs du Conseil des Arts du Canada.

À notre avis, les opérations du Conseil des Arts du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

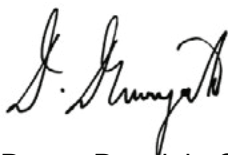
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil des Arts du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil des Arts du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Dusan Duvnjak, CPA, CMA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 12 juin 2019

État de la situation financière

Au 31 mars (en milliers de dollars)	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	31 235 \$	39 245 \$
Débiteurs	3 146	3 080
Placements de portefeuille (note 4)	411 066	389 420
Total des actifs financiers	445 447	431 745
PASSIFS		
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	68 081	69 547
Créditeurs et charges à payer	5 072	3 782
Revenus reportés	7 043	7 728
Avantages sociaux futurs (note 6)	3 867	3 482
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	55 736	51 665
Total des passifs	139 799	136 204
ACTIFS FINANCIERS NETS	305 648 \$	295 541 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 8)	9 793	9 021
Actifs de la Banque d'art (note 9)	19 455	19 421
Instruments de musique (note 10)	1	1
Frais payés d'avance	224	270
Total des actifs non financiers	29 473	28 713
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 11)	335 121 \$	324 254 \$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	304 390	303 689
Gains de réévaluation cumulés	30 731	20 565
EXCÉDENT ACCUMULÉ	335 121 \$	324 254 \$

Obligations et engagements contractuels (note 16)

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président



Vice-présidente

État des résultats

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
Revenus			
Revenus nets de placements réalisés (note 12)	11 253 \$	13 522 \$	51 871 \$
Autres revenus	1 478	2 436	1 616
Total des revenus	12 731	15 958	53 487
Charges			
Programmes de transfert			
Subventions, paiements aux auteurs et prix (tableau 1)	253 056	261 843	218 892
Livraison des programmes de transfert (tableau 2)	24 327	21 296	19 764
Services à la communauté artistique (tableau 3)	5 281	3 005	2 475
	282 664	286 144	241 131
Résultats nets de la Banque d'art (note 13)	229	32	253
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 14)	2 406	2 581	2 638
Administration générale (tableau 2)	19 786	19 491	18 720
Total des charges	305 085	308 248	262 742
Déficit lié aux activités avant les crédits parlementaires	(292 354)	(292 290)	(209 255)
Crédits parlementaires	292 372	292 991	258 514
EXCÉDENT DES ACTIVITÉS	18	701	49 259
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	303 689	303 689	254 430
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE L'EXERCICE	303 707 \$	304 390 \$	303 689 \$

État des gains et pertes de réévaluation

	2019	2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	20 565 \$	48 419 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	10 036	(2 157)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	130	(25 697)
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR L'EXERCICE	10 166	(27 854)
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE L'EXERCICE	30 731 \$	20 565 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

	Budget 2019	Réel 2019	Réel 2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)			
EXCÉDENT ANNUEL DES ACTIVITÉS	18 \$	701 \$	49 259 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(5 211)	(2 479)	(2 542)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	2 426	1 707	1 653
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	(41)	(38)
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	-	7	32
	(2 785)	(806)	(895)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(261)	(308)
Utilisation de frais payés d'avance	-	307	200
	-	46	(108)
Gains (pertes) nets de réévaluation	-	10 166	(27 854)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(2 767)	10 107	20 402
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE L'EXERCICE	295 541	295 541	275 139
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE L'EXERCICE	292 774 \$	305 648 \$	295 541 \$

État des flux de trésorerie

	2019	2018
Pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de dollars)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des activités	701 \$	49 259 \$
Pertes (gains) sur disposition de placements de portefeuille (note 12)	1 369	(33 227)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	1 707	1 653
Dispositions/dons d'actifs de la Banque d'art (note 9)	7	32
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	46	(108)
Augmentation des avantages sociaux futurs	385	250
Produits transférés aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des revenus de placements (note 7)	809	13 273
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 15)	(1 477)	10 718
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	3 547	41 850
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(2 172)	(2 951)
Acquisition d'actifs de la Banque d'art (note 9)	(41)	(38)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(2 213)	(2 989)
Activités de placement		
Acquisition de placements de portefeuille	(96 140)	(110 539)
Disposition de placements de portefeuille	91 853	86 310
Sorties de fonds liées aux activités de placement	(4 287)	(24 229)
DIMINUTION (AUGMENTATION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 953)	14 632
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE L'EXERCICE	39 361	24 729
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE L'EXERCICE	36 408	39 361
Représentés par:		
Trésorerie	31 235	25 435
Équivalents de trésorerie (note 3)	-	13 810
	31 235	39,245
Trésorerie détenue pour fins de placement, incluse dans les placements de portefeuille	5 173	116
	36 408 \$	39,361 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

1. AUTORISATION, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil, constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services à la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement au Directeur et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un « autre organisme gouvernemental ». Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Les principales politiques comptables du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment à l'état de la situation financière :

<u>Actif ou passif financier</u>	<u>Comptabilisation subséquente</u>
Équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût après amortissement
Placements de portefeuille	Juste valeur
Découvert bancaire	Juste valeur
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût après amortissement
Créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus distribués sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatés à titre de revenus nets de placements réalisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

Placements de portefeuille

Les variations non réalisées de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sauf la partie grevée d'affectations qui est inscrite au passif au titre des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés au titre des revenus nets de placement réalisés selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les gains et pertes réalisés sur les contributions grevées d'affectations d'origine externe sont constatés conformément aux conventions comptables visant les contributions grevées d'affectations d'origine externe. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion chargés sont portés à la dépense au cours de l'exercice.

La trésorerie détenue pour fins de placements est incluse à l'état de la situation financière et est aussi présentée séparément à l'état des flux de trésorerie.

Une baisse autre que temporaire dans la juste valeur sera constatée comme dépréciation et ce montant sera retiré de l'état des gains et pertes de réévaluation et enregistré dans les revenus nets de placements réalisés à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Le matériel de bureau et d'informatique, les logiciels et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel d'informatique	4 ans
Logiciels	7 ans
Améliorations locatives	durée restante du bail

La durée de vie utile estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont définies dans la politique sur les immobilisations. Celle-ci étant révisée régulièrement, les changements apportés aux estimations sont pris en considération sur une base prospective.

Les travaux en cours correspondent aux coûts engagés à ce jour au titre des projets d'immobilisations inachevés et non utilisés, ou des mises en œuvre de systèmes qui ne sont pas entrés en production à la fin d'une période comptable. Les travaux en cours ne sont pas amortis tant qu'ils ne sont pas utilisés ou en production.

Actifs de la Banque d'art

Les actifs de la Banque d'art sont inscrits au prix coûtant ou, dans le cas de dons, au prix évalué de façon indépendante, auquel on ajoute, le cas échéant, le coût de l'encadrement, de l'installation et de l'envoi. Ces coûts, moins toute valeur résiduelle estimée, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile de ces actifs, qui est estimée à 50 ans.

Instruments de musique

Les instruments de musique, ayant une valeur culturelle et historique, sont comptabilisés à une valeur nominale dans l'état de la situation financière, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels biens.

Avantages sociaux futurs

i) PRESTATIONS DE RETRAITE

À peu près tous les employés du Conseil participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension à prestations déterminées contributives créé en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le Conseil doivent cotiser au Régime pour couvrir le coût des prestations de services courants. En vertu

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

des lois actuellement en vigueur, le Conseil n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations relativement au service antérieur ou à un déficit du Régime. Par conséquent, les cotisations sont constatées en charges au cours de l'exercice pendant lequel les employés ont rendu des services et elles représentent l'obligation totale du Conseil au titre des prestations de retraite.

ii) INDEMNITÉS DE DÉPART

En 2012, selon les conventions collectives et les conditions de travail, il a été décidé de mettre fin aux indemnités de départ. L'obligation d'indemnité de départ courue au 30 juin 2012 et encore impayée, pour les employés éligibles qui prendront leur retraite ou démissionneront, est ajustée en fin d'année pour refléter les gains et pertes actuarielles et le niveau actuel de salaire.

iii) PRESTATIONS AUX RETRAITÉS

Le Conseil accorde des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires à ses employés actuels et retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. Le Conseil passe en charges ses obligations à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour gagner ces avantages. Le coût de ces avantages gagnés par les employés a été estimé selon la méthode de répartition des prestations (unités de crédit).

Les gains (pertes) actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus, ainsi que des variations des hypothèses actuarielles utilisées pour établir l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains (pertes) actuariels sont amortis sur la période de service résiduelle moyenne des employés actifs.

Revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les revenus affectés assujettis à des restrictions externes sont constatés à titre de revenus à l'état des résultats au cours de la période où les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport externe de fonds affectés reçus avant que ce critère ait été satisfait, sauf le capital initial, est inscrit au passif jusqu'à l'utilisation précisée des ressources.

Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe

Les contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil et qui doivent rester intacts. Elles sont comptabilisées au titre de l'excédent accumulé des activités.

Réserve - excédent des revenus de placements

Cette réserve correspond à la somme des revenus excédentaires de placements depuis la fondation du Conseil en 1957 et est comptabilisé comme réserve interne sous l'excédent accumulé des activités. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont supérieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à partir de l'excédent accumulé des activités à la réserve - excédent des revenus de placements. Pour les exercices au cours desquels les revenus nets de placements sont inférieurs aux revenus nets budgétés de placements, on peut transférer un montant à l'excédent accumulé des activités à partir de la réserve - excédent des revenus de placements. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration.

Constatation des revenus

i) CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les crédits parlementaires sont considérés comme étant des transferts gouvernementaux et sont constatés à titre de revenus de l'exercice pour lequel ils sont approuvés par le Parlement. Les crédits parlementaires reçus pour des

projets précis sont reportés lorsque les stipulations et circonstances créent une obligation rencontrant la définition d'un passif. Ils sont reconnus par la suite à l'état des résultats lorsque l'obligation n'existe plus.

ii) CONTRIBUTIONS GREVÉES ET NON-GREVÉES D'AFFECTATIONS

Le Conseil reçoit des contributions qui sont assujetties à des restrictions externes particulières précisées par les donateurs.

Les contributions grevées d'affectations externes qui doivent être maintenues à perpétuité sont enregistrées comme revenus dans l'exercice où elles sont reçues. Les contributions grevées d'affectations externes qui ne doivent pas être maintenues à perpétuité, y compris les gains et pertes réalisés et non réalisés liés aux revenus de placements connexes assujettis à des restrictions externes, sont comptabilisées au titre des revenus reportés jusqu'à l'utilisation des ressources aux fins précisées, après quoi les contributions sont constatées à titre de revenus.

Les contributions non affectées sont constatées à titre d'autres revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été reçues ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

Les contributions en nature sont principalement composées de dons à l'actif de la Banque d'art et sont comptabilisées à des valeurs constatées par expertise à titre d'actif non financier lorsqu'elles sont reçues et à titre de revenu sous résultats nets de la Banque d'art.

iii) REVENUS DE LOCATION DE LA BANQUE D'ART

Les revenus de location des actifs de la Banque d'art sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et sont inclus dans les résultats nets de la Banque d'art dans l'état des résultats.

iv) AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et qui avaient été approuvées dans les exercices antérieurs ainsi que les montants reçus d'ententes de partenariat.

v) CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au cours de l'exercice. Les gains et pertes non-réalisés liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sauf pour la portion grevée d'affectations qui est reconnue comme passif sous revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés sont constatés à titre de revenus nets de placements réalisés.

Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix sont considérés comme des transferts gouvernementaux. Ces derniers sont passés en charges dans l'exercice pour lequel ils ont été budgétés et approuvés par le conseil d'administration, l'autorisation de payer a été conférée en vertu de la *Loi de crédits*, et les résultats ont été communiqués aux demandeurs.

Contrats de location-exploitation

Le Conseil conclut des contrats de location-exploitation pour ses locaux qui sont comptabilisés selon la méthode linéaire pendant la durée du bail. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les avantages sociaux futurs, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à la valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

- i) Les opérations interentités sont évaluées à la valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence, ou lorsqu'il s'agit de recouvrement de coûts.
- ii) Les biens et services reçus sans contrepartie entre entités sous contrôle sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés.

Autres opérations entres apparentées

Les opérations entres apparentées, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été dérivés des estimations approuvées par le conseil d'administration.

3. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. Ces fonds sont composés de titres émis par différents paliers de gouvernement, des banques à charte et des émetteurs privés. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le montant des équivalents de trésorerie investi par le Conseil dans le fonds commun était de 0 \$ au 31 mars 2019 (2018 : 13 810 000 \$).

4. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2019					2018		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	7 881	-	146	8 027	2	7 544	7 420	2
Actions mondiales	132 268	220	6 173	138 221	41	143 170	144 623	45
Obligations	84 105	21	718	84 802	25	70 269	69 632	22
Alternatifs	20 630	-	10 306	30 936	9	20 630	30 271	9
Marché monétaire	-	-	-	-	0	1 325	1 325	0
Actions canadiennes	32 181	-	3 138	35 319	11	32 142	34 765	11
Immobilier	9 941	-	2 707	12 648	4	10 129	12 343	4
Infrastructure	14 485	185	10 976	25 276	7	13 462	20 980	7
Trésorerie	3 870	-	-	3 870	1	-	-	0
	305 361	426	34 164	339 099	100	298 671	321 359	100
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	8 037	-	576	8 613	12	7 840	8 422	12
Actions mondiales	26 214	44	1 219	27 389	38	29 179	29 450	44
Obligations	17 149	6	139	17 282	24	13 690	13 560	20
Alternatifs	5 298	-	2 639	7 937	11	5 298	7 767	11
Immobilier	2 648	-	738	3 386	5	2 697	3 298	5
Infrastructure	3 691	47	3 084	6 728	9	3 434	5 564	8
Trésorerie	632	-	-	632	1	-	-	0
	63 669	97	8 395	71 967	100	62 138	68 061	100
Total des placements	369 030	523	42 559	411 066		360 809	389 420	

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Les gains et pertes non réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement en fonction de facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements comme étant dépréciés autrement que temporairement au 31 mars 2019.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Il est exigé par testament que le fonds Killam soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (2018 : 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 27 162 000 \$ (2018 : 25 741 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placements affectés, y compris le fonds Killam, est de 99 129 000 \$ (2018 : 93 802 000 \$).

Toutes les transactions liées aux contributions grevées d'affectations d'origine externe sont au départ payées par le compte de banque général du Conseil ou reçues dans celui-ci, ce qui crée des soldes d'interfonds temporaires. Le solde de l'interfonds des contributions grevées d'affectations d'origine externe dû au Conseil au 31 mars 2019 par les fonds spéciaux est de 3 847 000 \$ (2018 : 3 268 000 \$) alors que celui dû par le fonds Killam à la même date est de 1 337 000 \$ (2018 : 2 211 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à la livraison des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées et interdites, la composition du portefeuille ainsi que les restrictions de la quantité maximale de détention sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration pour atténuer le risque. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

5. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Au 31 mars, le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

Catégories - actifs et passifs financiers	Catégories aux fins de l'évaluation	2019	2018
		Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur	31 235	39 245
Débiteurs	Coût amorti	3 146	3 080
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	411 066	389 420
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	Coût amorti	68 081	69 547
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	5 072	3 782

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 4.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans les fonds communs d'actions, d'obligations et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours

de clôture du marché.

- Le fonds distinct d'actions canadiennes est évalué au moyen des prix de clôture à la date des états financiers.
- Les alternatifs sont des placements en fonds communs évalués à la valeur unitaire fournie par le gestionnaire du fonds commun. Le gestionnaire de fonds gère plusieurs stratégies de fonds à l'intérieur du fonds et détermine la juste valeur unitaire à partir du cours de clôture (si disponible) pour certaines stratégies, ou au moyen d'un modèle d'évaluation et de données non observables pour d'autres stratégies.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	13 %	5 %	12,5 %	20 %
Actions mondiales	40 %	35 %	40 %	45 %
Obligations	25 %	15 %	25 %	35 %
Alternatifs	9 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	10 %
Infrastructure	8 %	0 %	7,5 %	10 %
Marché monétaire/Trésorerie	1 %	0 %	0 %	10 %

Les sommes du marché monétaire ou de la trésorerie sont destinées à des placements ou au financement d'appels de fonds futurs relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Le Conseil détient aussi un fonds distinct d'actions canadiennes pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun d'obligations comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. Le rendement des fonds d'obligations est comparé au rendement de l'indice obligataire FTSE TMX Universe Bond Index. Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans un fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché mondial. Ce placement est évalué en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor US à 91 jours majorés de 4 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Le fonds d'infrastructure comprend quatre portefeuilles de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

- La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des audits indépendants, qui sont fondés sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient chaque année ces évaluations auditées de manière indépendante au 31 décembre. Le Conseil utilise les évaluations non auditées reçues des gestionnaires de fonds au 31 mars.
- La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations établies à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables et sont auditées à chaque année au 31 décembre. Le Conseil utilise les évaluations non auditées reçues des gestionnaires de fonds au 31 mars.
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus :

Actifs financiers à leur juste valeur au 31 mars

(en milliers de dollars)	2019				2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 235	-	-	31 235	25 435	13 810	-	39 245
	31 235	-	-	31 235	25 435	13 810	-	39 245
Placements de portefeuille								
Dotation du Conseil des arts								
et fonds spéciaux								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	8 027	-	8 027	-	7 420	-	7 420
Actions mondiales	-	138 221	-	138 221	-	144 623	-	144 623
Obligations	-	84 802	-	84 802	-	69 632	-	69 632
Alternatifs	-	-	30 936	30 936	-	-	30 271	30 271
Marché monétaire	-	-	-	-	-	1 325	-	1 325
Actions canadiennes	35 319	-	-	35 319	34 765	-	-	34 765
Immobilier	-	-	12 648	12 648	-	-	12 343	12 343
Infrastructure	-	-	25 276	25 276	-	-	20 980	20 980
Trésorerie	3 870	-	-	3 870	-	-	-	-
Fonds Killam								
Fonds communs								
Actions canadiennes	-	8 613	-	8 613	-	8 422	-	8 422
Actions mondiales	-	27 389	-	27 389	-	29 450	-	29 450
Obligations	-	17 282	-	17 282	-	13 560	-	13 560
Alternatifs	-	-	7 937	7 937	-	-	7 767	7 767
Immobilier	-	-	3 386	3 386	-	-	3 298	3 298
Infrastructure	-	-	6 728	6 728	-	-	5 564	5 564
Trésorerie	632	-	-	632	-	-	-	-
	39 821	284 334	86 911	411 066	34 765	274 432	80 223	389 420
Total	71 056	284 334	86 911	442 301	60 200	288 242	80 223	428 665

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au cours de l'exercice financier.

(en milliers de dollars)

	2019				2018			
	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total	Fonds alternatifs	Fonds immobilier	Fonds infrastructure	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux								
Solde d'ouverture	30 271	12 343	20 980	63 594	28 821	13 497	19 194	61 512
Total des gains (pertes)								
reconnus dans l'état des gains et pertes de réévaluation	612	454	3 012	4 078	1 335	(226)	1 573	2 682
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	53	39	262	354	115	(20)	138	233
Achats	-	177	1 512	1 689	-	1 373	279	1 652
Ventes	-	(365)	(490)	(855)	-	(2 281)	(204)	(2 485)
Solde de fermeture	30 936	12 648	25 276	68 860	30 271	12 343	20 980	63 594
Fonds Killam								
Solde d'ouverture	7 767	3 298	5 564	16 629	7 394	3 585	5 077	16 056
Total des gains (pertes)								
reconnus dans les contributions grevées d'affectations externes	170	137	907	1 214	373	(56)	471	788
Achats	-	44	379	423	-	343	70	413
Ventes	-	(93)	(122)	(215)	-	(574)	(54)	(628)
Solde de fermeture	7 937	3 386	6 728	18 051	7 767	3 298	5 564	16 629

c) Gestion des risques

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change).

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un *Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement*, qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants ayant une expérience du domaine et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. Aussi, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant qui conseille le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des rajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille pour le ramener à un niveau acceptable.

i. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil.

À la date de l'état de la situation financière, les actifs financiers exposés à un risque de crédit incluent les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille et les débiteurs. La valeur comptable de ces actifs financiers représente le risque de crédit maximal à la date de l'état de la situation financière.

Par l'entremise de ses placements dans des parts de fonds communs d'action, de fonds d'obligations et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite de quatre fonds immobiliers et de quatre fonds d'infrastructure, le Conseil est exposé indirectement au risque de crédit des placements sous-jacents de ces fonds. Ces risques sont gérés par les gestionnaires de placements. Leurs objectifs consistent à investir dans des instruments financiers de haute qualité émis par des contreparties solvables, en limitant le montant pouvant être placé auprès d'une seule contrepartie et en respectant les plafonds établis par la politique

de placement du Conseil.

Le Conseil atténue le risque de crédit au moyen d'un suivi des soldes non remboursés. Au 31 mars 2019, il n'existait aucun montant important en souffrance et aucune perte de valeur n'a été constatée.

ii. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance.

Le Conseil tire principalement ses revenus des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Ces revenus sont temporairement investis dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière ou dans un fonds commun à court terme jusqu'à leur utilisation.

Les sources de liquidité pour couvrir toute garantie de paiements en temps opportun comprennent les découverts bancaires, les espèces et les placements à court terme dans des titres négociables.

Les objectifs du Conseil par rapport à sa gestion des liquidités sont de s'assurer que la valeur en capital de ses fonds communs à court terme est conservée, que les placements sont suffisamment liquides et que les revenus financiers sont distribués en espèces lorsque cela est possible.

Les liquidités disponibles à partir du compte à taux préférentiel d'une institution financière, du fonds à court terme ou des placements du portefeuille donnent l'assurance que le Conseil est en mesure d'honorer ses obligations et ses engagements. La majorité du portefeuille peut être racheté dans un délai de trois jours. De plus, les catégories de placement autorisées sont régies par des politiques de placement à court terme et à long terme approuvées par le conseil d'administration, de manière à ce que le risque de liquidité soit réduit au minimum.

Le Conseil a une politique de placement lui permettant de retirer du portefeuille de placement des sommes annuelles allant jusqu'à 3,5 % pour la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux et le fonds Killam (2018 : 3,5 %) de la moyenne de la valeur marchande du portefeuille pour les trois années précédentes, en fonction des soldes au 30 septembre.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des actifs et passifs financiers du Conseil au 31 mars basée sur des données historiques :

(en milliers de dollars)	Moins de six mois	Entre six mois et un an	Entre un an et deux ans	Plus de deux ans	2019 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers					
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	21 143	17 316	21 573	8 049	68 081
Créditeurs et charges à payer	4 394	291	387	-	5 072
	25 537	17 607	21 960	8 049	73 153

iii. RISQUES DE MARCHÉ

Les activités du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Les gestionnaires de placements ont pour directives de gérer au quotidien les risques de marché du Conseil conformément aux politiques du Conseil. Le positionnement global du portefeuille du Conseil sur les marchés fait l'objet d'un suivi trimestriel par le conseil d'administration et le comité des placements.

Risque de prix

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles qui résultent des taux d'intérêt et des taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs propres à cet instrument financier ou à son émetteur, ou des facteurs qui influent sur des instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le Conseil est exposé à un risque de prix découlant de ses investissements dans des parts de fonds communs d'actions et de fonds alternatifs, dans un fonds distinct d'actions canadiennes, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et quatre fonds d'infrastructure.

Sensibilité au prix

On trouvera ci-dessous une description de la sensibilité du portefeuille du Conseil à une augmentation ou à une réduction de 5,9 % dans les prix du marché, ladite valeur de 5,9 % étant égale au taux de sensibilité utilisé dans les rapports de risque de prix présentés à l'interne aux membres clés de la direction et représentant l'évaluation de la direction d'une variation raisonnablement probable des prix du marché.

Le taux de sensibilité est établi au moyen d'un écart-type de référence historique de 4 ans du fonds total, tel qu'il est déterminé par le conseiller en placements.

Au 31 mars 2019, si la valeur marchande avait subi une augmentation ou une réduction de 5,9 % (2018 : 5,8 %) alors que toutes les autres variables restaient constantes, l'augmentation ou la réduction des gains et pertes de réévaluation et des revenus reportés – contributions grevées d'affectations d'origine externe pour l'exercice aurait été un total de 23 916 000 \$ (2018 : 22 265 000 \$) en raison de l'augmentation ou de la réduction de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur.

Une analyse de sensibilité des instruments financiers du Niveau 3 n'est pas possible puisque le Conseil ne dispose pas des hypothèses sous-jacentes.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au taux d'intérêt du Conseil découle de ses actifs ayant des intérêts. Les liquidités du Conseil comprennent les montants déposés dans une institution financière qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. L'objectif

du Conseil est de gérer l'exposition de sa trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. Les fluctuations de taux d'intérêt du marché s'appliquant aux liquidités n'ont pas d'effet important sur les résultats d'exploitation du Conseil.

Les placements du Conseil dans un fonds commun à court terme, un fonds commun d'obligations et un fonds alternatif sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence des fluctuations ne peut pas être évaluée étant donné que le Conseil détient des parts des fonds communs et non les actifs sous-jacents.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les futurs flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Le Conseil est exposé à un risque de change limité sur les revenus et charges dénommés dans une devise étrangère. La plupart de ces transactions sont effectuées en dollars américains et en euros.

À la date de l'état de la situation financière, la portion de son portefeuille de placements non libellée en dollars canadiens représente 38 247 000 \$ (2018 : 33 569 000 \$). Étant donné la faible importance du risque de change en comparaison de l'ensemble des actifs du Conseil, le risque de change est considéré comme négligeable.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel du Conseil sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que le Conseil doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor fixe le taux des cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs est fixé en fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation du Conseil effectif en fin d'exercice était de 1,01 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,01 fois en 2018); et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Conseil était de 1,00 fois le taux de cotisation exigé des employés (1,00 fois en 2018).

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont indexées à l'inflation.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Cotisations de l'employeur	2 238 \$	2 073 \$
Cotisations des employés	2 194	1 981

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

b) Indemnités de départ

Le Conseil versait des indemnités de départ à ses employés, selon les années de service et le salaire en fin d'emploi. Étant un régime sans capitalisation, le régime ne détenait aucun actif et présentait un déficit du régime égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Ces indemnités ont cessé de s'accumuler selon la convention collective. Les employés ont eu le choix entre encaisser leur indemnité de départ immédiatement ou d'attendre à leur départ. L'obligation est ajustée en fin d'année pour refléter le niveau salarial actuel des employés. Le total des obligations seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou autres sources de revenus. L'information sur ce régime se détaille comme suit au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Obligation au titre de prestations constituées au début de l'exercice	319 \$	416 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	9	6
Indemnités payées au cours de l'exercice	(72)	(103)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	256 \$	319 \$

c) Prestations aux retraités

Le Conseil a établi des régimes de prestations postérieures à l'emploi couvrant certains groupes d'employés. Ces régimes fournissent des prestations complémentaires d'assurance-maladie et des prestations de soins dentaires aux employés retraités. Les retraités paient 50 % des primes complémentaires d'assurance-maladie et 100 % des primes de soins dentaires. En 2017-2018, le Conseil a obtenu une évaluation actuarielle complète au 31 mars 2018. En 2018-2019, le Conseil a passé en revue les hypothèses actuarielles adoptées l'année précédente et a convenu qu'aucun changement n'était requis pour l'année courante.

(en milliers de dollars)	2019	2018
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	5 081 \$	5 039 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	242	127
Frais d'intérêts	110	115
Prestations versées	(102)	(99)
Perte (gain) actuariel	210	(101)
	5 541	5 081
Pertes actuarielles nettes non amorties	(1 930)	(1 918)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	3 611 \$	3 163 \$

La perte nette actuarielle résultant de l'expérience et des changements dans les hypothèses sera amortie au cours de la période de service résiduelle moyenne du groupe d'employés qui est de quatorze ans.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour estimer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts nets des prestations sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation pour le calcul des coûts nets des prestations	2,2%	2,3%
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	1,9%	2,2%
Taux d'augmentation tendanciel des coûts initiaux d'assurance-maladie - prescription des médicaments	6,0%	6,3%
Taux tendanciel des coûts ultimes d'assurance-maladie	4,0%	4,0%
Exercice où le taux ultime sera atteint	2028	2028

7. REVENUS REPORTÉS - CONTRIBUTIONS GREVÉES D'AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d'affectations d'origine externe consistent en des revenus accumulés soit réalisés ou non-réalisés, qui ont été reportés jusqu'à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d'affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l'excédent accumulé des activités (voir note 11).

(en milliers de dollars)	2019	2018
Solde d'ouverture	51 665 \$	46 768 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 12)		
Revenus nets de placements	3 363	15 324
Utilisation des fonds	(2 554)	(2 051)
	809	13 273
Gains (pertes) non-réalisés sur placements de portefeuille	3 076	(493)
Reclassés à l'état des résultats - placements de portefeuille	186	(7 883)
Solde de fermeture	55 736 \$	51 665 \$

Les gains et pertes non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis l'exercice précédent.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Logiciels informatiques	Matériel informatique	Matériel de bureau	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coût						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	3 167 \$	3 975 \$	1 340 \$	7 694 \$	456 \$	16 632 \$
Acquisitions	703	1 011	126	64	575	2 479
Transfert de travaux en cours	431	-	-	-	(431)	-
Dispositions	(336)	(35)	(1)	(36)	-	(408)
Solde de fermeture au 31 mars 2019	3 965 \$	4 951 \$	1 465 \$	7 722 \$	600 \$	18 703 \$
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	1 074 \$	2 962 \$	1 008 \$	2 567 \$	- \$	7 611 \$
Charge d'amortissement	605	716	47	339	-	1 707
Dispositions	(336)	(35)	(1)	(36)	-	(408)
Solde de fermeture au 31 mars 2019	1 343 \$	3 643 \$	1 054 \$	2 870 \$	- \$	8 910 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	2 093 \$	1 013 \$	332 \$	5 127 \$	456 \$	9 021 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	2 622 \$	1 308 \$	411 \$	4 852 \$	600 \$	9 793 \$

9. ACTIFS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2019	2018
Solde d'ouverture	19 421 \$	19 415 \$
Acquisitions	41	38
Dispositions/dons	(7)	(32)
Solde de fermeture	19 455 \$	19 421 \$

La Banque d'art du Conseil possède la plus grande collection d'œuvres d'art contemporain au Canada, soit plus de 17 160 peintures, sculptures, dessins, photographies et estampes réalisés par plus de 3 160 artistes. Elle loue ses actifs à des parties intéressées, et au 31 mars 2019, plus de 3 900 œuvres (2018 : 3 600) étaient prêtées à des ministères et organismes fédéraux, des associations, des hôpitaux, des écoles, des municipalités et des entreprises privées.

Le Conseil fait appel à un évaluateur indépendant pour déterminer la juste valeur des actifs de la Banque d'art. Une évaluation indépendante complète des actifs de la Banque d'art a été effectuée en 2001, et une mise à jour importante a eu lieu en 2010. Il arrive qu'une œuvre soit évaluée individuellement lorsque la direction a connaissance d'un événement (reconnaissance particulière, type d'œuvres d'art ou décès de l'artiste) susceptible d'en modifier la valeur. La valeur totale des actifs de la Banque d'art était estimée à 72 millions de dollars au 31 mars 2019 (2018 : 71 millions de dollars).

On estime que les valeurs résiduelles de ces actifs sont supérieures au prix de leur acquisition – ou de leur évaluation indépendante dans les cas de dons – et aux coûts d'encadrement, d'installation et d'envoi; par conséquent, les actifs de la Banque d'art ne sont pas amortis.

Le Conseil assure les actifs de la Banque d'art selon son évaluation du risque.

10. INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Le Conseil a créé la Banque d'instruments de musique en 1985; celle-ci possède actuellement un archet de violoncelle de grande qualité et neuf instruments de prestige. Le Conseil gère en outre le prêt de quinze instruments, neuf prêtés par des donateurs anonymes et six prêtés par six autres donateurs.

Des ententes sont signées avec les personnes auxquelles les instruments sont prêtés. Ces ententes comprennent des clauses qui stipulent de quelle façon les instruments de musique doivent être manipulés afin d'assurer leur protection. La valeur de la Banque d'instruments de musique au 31 mars 2019 était évaluée à 62 488 000 \$, montant converti d'une valeur de 46 633 000 \$ US au taux de change de 1,34 du 31 mars 2019 (2018 : 53 826 000 \$, montant converti d'une valeur de 41 750 000 \$ US au taux de change de 1,29 du 31 mars 2018).

Le Conseil assure les instruments de musique à leur valeur d'expertise, en dollars américains.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

11. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	2019	2018
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de l'exercice	186 445	141 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant l'exercice	4 000	45 000
Solde à la fin de l'exercice	190 445	186 445
Excédent		
Solde au début de l'exercice	29 675	25 416
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant l'exercice	(4 000)	(45 000)
Excédent pour l'exercice	701	49 259
Solde à la fin de l'exercice	26 376	29 675
Total de l'excédent accumulé des activités	304 390	303 689
Gains de réévaluation cumulés		
Solde au début de l'exercice	20 565	48 419
Variations de la juste valeur	10 166	(27 854)
Solde à la fin de l'exercice	30 731	20 565
Solde de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	335 121 \$	324 254 \$

L'excédent accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

12. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	2019	2018
(Pertes) gains sur disposition de placements de portefeuille	(1 369) \$	33 227 \$
Transfert aux revenus reportés -		
Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 7)	(809)	(13 273)
Gains nets sur conversion de devises	41	34
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions	16 670	32 983
Frais de gestion du portefeuille	(1 011)	(1 100)
	13 522 \$	51 871 \$

13. RÉSULTATS NETS DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	2019	2018
Revenus de location	1 542 \$	1 378 \$
Autres revenus	240	249
Frais administratifs	(1 802)	(1 869)
Amortissement des autres immobilisations	(12)	(11)
	(32) \$	(253) \$

14. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	2019	2018
Dépenses de programmes	1 204 \$	1 318 \$
Programmes - contributions reçues	(103)	(12)
Frais administratifs	1 480	1 332
	2 581 \$	2 638 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Lorsqu'il y a lieu, ces frais sont compensés par les contributions reçues de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les frais d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

15. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA

TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	2019	2018
(Augmentation) diminution des débiteurs	(66) \$	344 \$
(Diminution) augmentation des subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	(1 466)	10 193
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	740	(112)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(685)	293
Variation nette	(1 477) \$	10 718 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

31 mars 2019

16. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

a) Subventions, paiements aux auteurs et prix

Les subventions, paiements aux auteurs et prix se prolongeant dans les exercices à venir sont sujets à l'obtention de fonds du Parlement. Les engagements relatifs à ces paiements dans les années futures qui ont été approuvés avant le 31 mars 2019 totalisaient 110 646 000 \$ (2018 : 185 771 000 \$). Les paiements futurs pour les subventions au 31 mars 2019 sont les suivants :

(en milliers de dollars)		
2020	86 099	\$
2021	24 272	
2022	275	

b) Loyer

Le Conseil est signataire de contrats de location-exploitation à long terme pour des locaux. Les paiements futurs reliés aux contrats de location-exploitation en date du 31 mars 2019 totalisaient 66 039 000 \$ (2018 : 69 096 000 \$). Les paiements futurs liés aux contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 sont les suivants :

(en milliers de dollars)		
2020	4 236	\$
2021	4 315	
2022	4 392	
2023	4 473	
2024	4 548	
2025-2034	44 075	

c) Engagements de placements

Le Conseil a signé des ententes avec des gestionnaires de placement dans le secteur de l'immobilier et de l'infrastructure qui l'engagent à verser des sommes dans des sociétés en commandite. Parce que ces fonds ne sont pas investis entièrement immédiatement, le solde du capital engagé qui n'a pas encore été utilisé au 31 mars 2019 est de 4 429 000 \$ (2018 : 7 833 000 \$). Une portion de ces sommes est actuellement investie dans un compte à taux préférentiel d'une institution financière.

d) Autres engagements

Au cours de l'année, le Conseil a conclu différents contrats, qui créent des engagements de paiement pour les années à venir. Les paiements pour les années à venir liés à ces engagements au 31 mars 2019 totalisaient 3 405 000 \$ (2018 : 2 258 000 \$). Les paiements annuels futurs au 31 mars 2019 sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 3 ans	Total
Immobilisations corporelles	1 814 \$	175 \$	1 989 \$
Services à la communauté artistique	520	175	695
Administration générale	370	48	418
Livraison des programmes de transfert	123	30	153
Résultats nets de la Banque d'art	150	-	150

17. DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont des droits aux ressources économiques découlant de contrats ou d'ententes qui donneront lieu à des revenus et à des actifs dans l'avenir. Les droits contractuels du Conseil découlent d'ententes ou de contrats signés avec d'autres entités gouvernementales pour différentes activités qu'il administrera. Le tableau suivant résume les droits contractuels du Conseil qui sont liés à des actifs futurs.

(en milliers de dollars)	Moins d'un an	Moins de 3 ans	Total
Programme arts et culture - Foire du livre de Francfort 2020 - partenariat avec le ministère des Affaires internationales	4 000 \$	1 800 \$	5 800 \$
Festival Internacional Cervantino - partenariat avec le ministère des Affaires internationales	200	-	200
UNESCO Fonds du patrimoine mondial - partenariat avec le ministère de Parcs Canada	100	-	100
Autres activités - partenariats avec divers ministères fédéraux du gouvernement du Canada	245	-	245
Banque d'art - revenus de location	15	538	553

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des dépenses totalisant 3 387 000 \$ (2018 : 2 448 000 \$) et a inscrit des revenus de location tirés des actifs de la Banque d'art, des contributions et d'autres revenus totalisant 1 100 000 \$ (2018 : 1 021 000 \$) avec des apparentés.

Au cours de l'exercice, le Conseil a bénéficié gratuitement des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada. Le coût estimatif de ces services est de 276 000 \$ (2018 : 1 274 000 \$ - avec un examen spécial).

Au 31 mars, le Conseil a inscrit, à l'état de la situation financière, les montants suivants pour des opérations entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2019	2018
Débiteurs	311 \$	501 \$
Subventions, paiements aux auteurs et prix à payer	508	44
Créditeurs et charges à payer	389	62
Revenus reportés	1 403	1 545

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de 2018 ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée en 2019.

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2019

Tableau 1 - Subventions, paiements aux auteurs et prix par service

(en milliers de dollars)	2019	2018
Programmes d'aide aux arts et prix		
Inspirer et enraciner	68 745 \$	64 485 \$
Explorer et créer	68 020	57 802
Appuyer la pratique artistique	31 517	33 439
Rayonner au Canada	22 461	18 721
Rayonner à l'international	16 026	13 586
Créer, connaître et partager : Arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis	13 184	9 983
Fonds stratégie numérique	24 100	6 151
Investissement stratégiques	2 505	2 197
Prix	981	1 041
Droit de prêt public	12 288	9 775
Programme Killam		
Bourses de recherche Killam	840	840
Prix Killam	500	500
Autres prix et bourses		
Prix Vida Peene	171	43
Prix Molson	100	100
Bourse John-G.-Diefenbaker	95	-
Autres prix et bourses < 75 000 \$	310	229
	261 843 \$	218 892 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)
31 mars 2019

Tableau 2 - Autres dépenses

(en milliers de dollars)

	2019			2018
	Livraison des programmes de transfert	Administration générale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	16 205 \$	10 731 \$	26 936 \$	23 944 \$
Locaux	28	3 714	3 742	3 599
Comités des pairs et de consultation	2 945	-	2 945	3 077
Services professionnels et spéciaux	384	1 927	2 311	3 517
Amortissement	605	1 091	1 696	1 642
Gestion de l'information	79	846	925	792
Déplacements du personnel	541	148	689	497
Présentations des prix	458	-	458	380
Impression, publication et reprographie	4	348	352	310
Dépenses et matériel de bureau	-	251	251	215
Communications	1	246	247	276
Dépenses des réunions, y compris les honoraires des membres	46	157	203	207
Dépenses diverses	-	32	32	28
	21 296 \$	19 491 \$	40 787 \$	38 484 \$

Tableau 3 - Services à la communauté artistique

(en milliers de dollars)

	2019	2018
Partenariat et réseautage	1 584 \$	1 578 \$
Recherche et consultation	893	748
Coûts des événements	528	149
	3 005 \$	2 475 \$

